



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

P.242.21-5 – CIEC 3 / 09

Notification aux Etats parties à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16)

Objection de la République de Serbie à la réserve de la République fédérale d'Allemagne

Suite à la notification du dépositaire du 19 janvier 2009 (CIEC 1 / 09), la République de Serbie a fait savoir au dépositaire, le 16 avril 2009, qu'elle estimait inacceptable la réserve formulée le 27 novembre 2008 par la République fédérale d'Allemagne concernant la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (CIEC n° 16), conclue à Vienne le 8 septembre 1976. Copie de la note verbale y relative est jointe à la présente.

Tel que déjà communiqué par notification du 28 avril 2009 (CIEC 2 / 09) et en l'absence d'accord unanime des Etats contractants, la réserve de la République fédérale d'Allemagne, postérieure à la ratification de la Convention par cet Etat, ne peut pas être enregistrée par le dépositaire.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 22 juin 2009

Annexe ment.

